



Règlement de l'Appel à projets 2018-2019

« Développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme »

Préambule

Riche d'un littoral préservé, d'espaces naturels et d'un patrimoine historique exceptionnel, la Somme dispose d'un potentiel touristique important et propose des activités variées qu'elles soient de nature, de loisirs, d'itinérance, de mémoire ou de culture. Avec 5 580 emplois directs et des activités principalement situées en milieu rural dans des espaces naturels remarquables, le tourisme est un secteur économique majeur pour la Somme.

Le Département de la Somme soutient la filière touristique en accompagnant, d'une part, la montée en qualité des structures, des sites et des services liés au tourisme et, d'autre part, en contribuant à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs.

A travers son Schéma de développement touristique 2013-2018, il a défini une stratégie articulée autour de 4 axes portant sur :

- l'évolution du tourisme de mémoire en tourisme d'histoire,
- la mise en tourisme du patrimoine culturel de la Somme par le développement de pôles d'attractivité,
- l'accessibilité de l'offre touristique à tous les publics,
- la reconnaissance de la Somme comme une destination de tourisme de nature d'excellence.

Le présent appel à projets vise à :

- encourager les projets de développement touristique ayant un effet levier sur l'attractivité du territoire,
- accompagner les acteurs publics et privés (collectivités, établissements publics, associations...) dans le développement et la diversification de l'offre locale,
- permettre de conforter et qualifier les destinations de la Somme.

1. Bénéficiaires

Cet appel à projets s'adresse aux personnes morales implantées dans la Somme :

- les collectivités locales et EPCI,
- les établissements publics,
- les associations de loi 1901,
- les fondations,
- les syndicats mixtes.

Le porteur du projet et son ou ses partenaires seront clairement identifiés et signataires du formulaire de candidature.

2. Projets éligibles

Afin de développer et diversifier les activités touristiques sur son territoire, le Conseil départemental de la Somme souhaite soutenir les projets relevant du champ de l'activité touristique en ciblant prioritairement les filières et thématiques suivantes :

- tourisme culturel et patrimonial,
- tourisme de mémoire (notamment les projets permettant de lier l'offre touristique « mémoire » à d'autres filières touristiques de la Somme : offre nature, culturelle et patrimoniale),
- tourisme de nature, de loisirs et d'itinérance (circuits, itinéraires, randonnée pédestre ou équestre..),
- tourisme social (permettant l'accès au tourisme et aux loisirs au plus grand nombre),
- tourisme fluvial (ensemble des activités touristiques pratiquées sur ou le long de la voie d'eau).

Les projets n'entrant pas directement dans le champ des filières et thématiques précitées pourront néanmoins être soutenus en fonction de leur caractère structurant ou innovant pour le territoire.

Les projets qui seraient éligibles à d'autres dispositifs d'intervention du Conseil départemental de la Somme ne seront pas accompagnés dans le cadre de cet appel à projets.

3. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont l'ensemble des dépenses en investissement participant directement au projet : travaux, équipements, investissements immatériels (tels que les outils numériques..).

Les dépenses liées aux frais d'études et techniques non éligibles :

- frais de maîtrise d'œuvre,
- frais d'études et techniques ((études de faisabilité, études de programmation, assurances, bureau de contrôle...),
- frais de fonctionnement (location de matériel, de consommables et charges de personnel)

L'assiette des dépenses éligibles devra représenter un montant minimum de 20 000 € HT.

4 – Critères de sélection des projets

Les projets seront examinés et classés au regard des critères définis ci-après :

- impact en terme d'attractivité en matière économique et touristique, de création de valeur et d'emplois sur le territoire,
- cohérence, maturité et viabilité économique,
- services proposés favorisant l'itinérance ou valorisant le territoire,
- caractère innovant et collaboratif du projet, notamment en matière de mise en réseau des acteurs touristiques du territoire,
- nature de l'activité en adéquation avec les principes du développement durable (insertion paysagère, choix d'éco-matériaux, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, gestion de l'eau...),
- équipements favorisant le tourisme social et l'insertion.

5 – Sélection des projets retenus

5-1 Examen des dossiers par un Comité Technique

Tous les projets ne satisfaisant pas aux conditions d'éligibilité figurant à l'article 2 seront rejetés.

Tout dossier en retard, incomplet ou mal renseigné, sera déclaré irrecevable.

Les dossiers seront analysés par un Comité technique composé de représentants des directions du Conseil départemental de la Somme et de l'ADRT Somme-tourisme puis soumis à l'avis du Comité de sélection des projets.

5.2 Présentation des projets au Comité de sélection

Un comité de sélection, composé d'élus et d'agents de la collectivité départementale, d'experts, de partenaires institutionnels, techniques et/ou financiers, et d'autres membres jugés opportuns selon la nature des projets, se réunira pour l'évaluation et la sélection des projets.

L'évaluation et le classement des projets seront opérés, en fonction des critères présentés au point 4, par le Comité de sélection dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible (au regard de leur meilleure adéquation aux critères d'éligibilité précités).

La désignation des lauréats ainsi que le montant des aides allouées seront décidés par la Commission permanente du Conseil départemental de la Somme.

6 – Modalités d'intervention du Département

Le budget alloué à cet appel à projets par le Conseil départemental de la Somme est de 600 000 € (inscrits au Budget Primitif 2018).

L'aide départementale prendra la forme d'une subvention d'investissement accordée aux porteurs de projets sélectionnés et pourra représenter un montant maximum de 30 % du coût des dépenses subventionnables avec un plafond d'aide de 100 000 € par projet.

L'assiette de dépenses retenue pour calculer le montant de la subvention départementale pourra être basée sur un coût HT ou TTC :

- Hors taxes (HT) si le bénéficiaire récupère la TVA,
- Toutes taxes comprises (TTC) si le bénéficiaire ne récupère pas de TVA.

Aucun commencement d'exécution du projet ne pourra être opéré avant la date de notification de la décision attributive de subvention, sauf autorisation expresse de l'exécutif donnée sur demande du bénéficiaire.

Selon la nature des opérations, les porteurs de projets pourront faire appel à d'autres financements et partenariats privés et publics.

7 - Communication

Les porteurs de projets retenus dans le cadre de cet appel à projets devront faire mention de la participation du Département de la Somme pour toutes les actions de communication et de promotion liées à leur projet touristique, notamment par l'apposition du logo du Conseil départemental sur l'ensemble des documents, éditions ou autres supports liés aux activités du Bénéficiaire.

Ils autoriseront le Département à faire une présentation succincte de leur projet dans le cadre d'opérations de communication.

8 – Calendrier de l'appel à projets

- Vote du règlement de l'appel à projets par l'Assemblée départementale : juin 2018
- Lancement de l'appel à projets : 3 septembre 2018
- Date limite de dépôt des dossiers au Département : 31 janvier 2019
- Sélection des dossiers des Lauréats par le Comité de sélection : mars 2019
- Vote par la Commission permanente du Conseil départemental des projets retenus : mai 2019

9 – Dépôt des dossiers de candidature

Pour répondre à l'**appel à projets 2018-2019 « Développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme »**, il convient de renseigner le dossier de candidature téléchargeable sur le site du Conseil départemental de la Somme www.somme.fr.

Le dossier peut également être demandé à la Direction de l'Attractivité du Territoire, Développement Agricole et Touristique du Conseil départemental de la Somme auprès de Madame Sophie CLAEYS par mél à l'adresse suivante : s.claeys@somme.fr ou par téléphone au 03 22 71 83 57.

La date limite pour le **dépôt des dossiers complets** est fixée au **31 janvier 2019** :

- **par voie électronique sur le site du Conseil départemental de la Somme** www.somme.fr

- **par voie postale** (cachet de la poste faisant foi) auprès de :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme
Candidature à l'appel à projets touristiques « Développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme »,
Direction de l'Attractivité du Territoire, Développement Agricole et Touristique
13 boulevard Maignan Larivière
CS 32 615 – 80026 Amiens Cedex 1

Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à :

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'Attractivité du Territoire, Développement Agricole et Touristique
Madame Margaux DAVID RAGUIN, Chargée de mission Développement touristique
Tél : 03 22 71 83 74
mdavidraguin@somme.fr